



Liste commune UNSa-justice/USM /CHSCT-d Paris

I-DECLARATION LIMINAIRE

Le futur palais de justice ou la folie des grandes hauteurs

L'Unsa a convaincu le ministère de la présence de monsieur Etchverry, responsable national pour les Batignolles soit présent dans tous les organismes de concertation où ce sujet est abordé; Ainsi l'administration s'exprimera d'une seule voie tant d'un point de vue national, régional ou local Ainsi il n'y aura ni divergences ni discours différents, par exemple : avis successifs contraire sur le regroupement des tribunaux d'instances.

A l'aube de la livraison du futur palais de justice de Paris car 2017 c'est demain !!!, l'ordre du jour est vaste et nous espérons des réponses tant les inquiétudes et les attentes sont grandes pour les fonctionnaires et magistrats amenés à travailler sur ce site.

On nous dit souvent que Paris fait figure d'exception avec une activité pénale et civile sur dimensionnée, plus complexe qu'ailleurs et pourtant dans ce très grand palais on fait prévaloir la "norme standard" soit 12m² par agent et 19m² pour un bureau constitué de 2 collègues. Ce sont les normes qui sont appliquée dans toutes les nouvelles constructions, donc nos spécificités n'ont pas été prises en compte.

C'est inadmissible surtout lorsque l'on sait que les collègues ne pourront pas stocker des archives vivantes donc "des dossiers en cours" dans les bureaux sous peine de pénalité de la part du constructeur et des contrôles seront effectués tous les jours.

La dématérialisation des procédures n'étant pas achevée, ce sont les collègues qui seront pénalisés car ils continueront de gérer des dossiers très lourds avec des zones de stockage limitées et situés hors de leur bureaux. Nous pensons aux cabinets d'instruction, au greffe correctionnel, au bureau d'ordre et à la chaîne civile : JAF... avec une gestion de dossiers dits sensibles et volumineux.

Monsieur le président pouvez vous nous assurer que ces zones de stockage, si elles existent seront situés à proximité de leurs bureaux ?

Sur la problématique des transports : on nous a promis des mesures alternatives aux transports du fait de la prolongation de la ligne 14 en juillet 2019. C'est difficilement acceptable mais nos collègues étaient près à utiliser d'autres itinéraires de substitutions.

Or ceux ci sont un leurre car nous apprenons avec stupéfaction que le chantier du T3 prendra également du retard car de l'amiante a été découverte dans les chaussées et ne sera pas en service avant fin2018 !!!

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient c'est pour cela que nous voulons des réponses quant à ces retard programmés sachant que nos collègues sont déjà confrontés à l'encombrement de la ligne 13 et aux suppressions de trains récurrentes.

Monsieur le président, au dernier CHSCT-d : vous avez souhaité mettre en place une cellule de veille permettant une prise en charge immédiate des agents, nous souhaitons avoir des précisions sur ce point et nous souhaitons être associés pour notre part à cette démarche.

Nous réitérons d'une voix unanime notre souhait de création d'une cellule psychologique et souhaitons savoir quelles démarches ont été accomplies en ce sens depuis notre demande du 11 juin dernier. Nos collègues fonctionnaires et magistrats sont en demandes pour des raisons dont nous avons déjà débattues.

Nous sommes très inquiets sur le devenir de nos futures conditions de travail aux Batignolles tant pour les magistrats que pour les fonctionnaires :

Quant à la couleur des bureaux : le chsct-d s'est transporté sur les lieux et c'est un constat unanime de toutes les organisations syndicales, la couleur des bureaux est blanche est agressive pour les yeux et à terme anxiogène.

Alors que des groupes de travail se sont constitués sur les RPS (risques psychosociaux) : nous vous demandons unanimement d'intervenir auprès de l'architecte pour changer cette couleur pour préserver la santé de nos collègues.

II - COMPTE-RENDU

Parmi les futurs aménagements il est prévu que tous les plans de travail des bureaux et des salles d'audience seront de couleur blanche. Le choix de ce coloris résulte d'une part d'une décision intangible de l'architecte et d'autre part d'économies de bout de ficelle au regard du coût faramineux de ce palais.

Le médecin de prévention qui est également consulté obligatoirement sur les projets de construction a émis des observations critiques sur le choix de cette couleur blanche pour les plans de travail en raison des risques de fatigue oculaire.

Les membres élus du CHSCT ont pris connaissance de ces remarques et nous avons sollicité une mesure d'expertise conformément aux dispositions prévues à l'article 55 du décret du 28 mai 1982 modifié.

Un consensus de l'ensemble des organisations syndicales s'est dégagé et nous avons obtenu une expertise.

1) Information relative aux ascenseurs :

- il y aura 50 ascenseurs et montes charges avec des accès séparés pour les personnes auteurs ou prévenus dans des affaires.

Des interventions rapides seront prévus en cas de panne notamment les jours de permanences et week-end.

2) information sur la sécurité incendie et les modes d'évacuation :

L'administration : à prévu dès septembre 2017, des listes de guides files et serre-files ainsi que des exercices d'évacuation par blocs. On nous indique que les blocs sont par nature coupe-feu et étanche les uns des autres.

3)Information concernant l'implantation des imprimantes et le stockage des dossiers

- l'administration nous informe qu'il y aura 2 ou 3 imprimantes par étages et que les imprimantes manuelles seront supprimées.

L'administration nous indique que la capacité de stockage des armoires étant limité, des espaces de stockage avec des planchers renforcés ont été aménagés en dehors des bureaux à 60 mètres de distance des bureaux des collègues.

L'unsafe-usm : émet de grande crainte quant à l'installation d'imprimantes réseaux car la multiplication des allers-venues entre le lieu d'impression et le bureau physique nuira à la performance des services et au fonctionnement de notre activité juridictionnelle. Ce nouveau mode de fonctionnement bouleversera de surcroît les habitudes de travail des collègues.

4) point sur la restauration :

L'administration : informe que la salle de restauration servira 2000 repas, deux cafeterias pour le personnel et une pour le public sont prévues ainsi que la possibilité de prendre ses repas sur place avec espaces aménagés avec réfrigérateur et micro-ondes.

L'unsafe-usm souhaite savoir quel sera le prestataire et si le prix du repas sera le même qu'à la cour d'appel ?

Réponse de l'administration : le prestataire sera la fondation d'aguesseau et le prix sera le même qu'à la cour d'appel.

5) Point d'information relatives aux conditions d'accès par les transports en commun au futur palais de justice

Monsieur le procureur de la République nous confirme que le tramway T3 sera livré probablement fin 2018 avec beaucoup de retard à cause de la volumétrie de l'amiante trouvé sur place (et le flou de la réglementation autour de l'amiante. On nous promet des itinéraires de substitution avec l'ouverture de la ligne 28, et d'augmenter les bus avenue de clichy-porte de Saint Ouen dans les 2 sens de circulation.

Joël Espel
Zohra Kourrad
Brigitte Bruneau-Berchère
Brigitte Pesquie
Eddy Ruart